



# Compte-rendu

Demi-journée d'information

«Et si on mangeait Bio&Local ? »

Sauvagnon (64) - 18 octobre 2018

L'Association Nationale Notre Village fédère au niveau national des collectivités engagées dans la protection et le développement de leur territoire en initiant des démarches de développement durable et de vision prospective.

Le 25 septembre 2015, 193 nations se sont rassemblées aux Nations Unies à New York afin de lancer les 17 nouveaux objectifs de développement durable (ODD).

**Ces ODD fixent à présent l'agenda du développement mondial, environnemental et de la politique internationale pour les 15 années à venir jusqu'en 2030, d'où le terme « Agenda 2030 », en remplacement du terme « Agenda 21 ». Les ODD renouvellent ainsi, la feuille de route de Rio 1992 et l'Agenda 21 local.**

Le Premier Ministre lors du Comité interministériel du 8 février 2018 a réaffirmé les engagements du gouvernement à mettre en oeuvre les ODD : « Afin d'assurer la cohérence des politiques en faveur du développement durable et renforcer la synergie dans la mise en oeuvre entre l'Agenda 2030 et l'Accord de Paris, le gouvernement réaffirme son engagement à mettre en oeuvre les ODD sur le plan national et international ».

**Attachée à mettre en lumière le dynamisme des territoires et de participer à la territorialisation des Objectifs de Développement Durable, l'Association Nationale Notre Village a décidé de lancer en partenariat avec le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, l'opération : « Objectif 2030 : Rencontres au cœur des territoires » qui permettra de présenter les actions concrètes engagées par les collectivités et leur impact sur les ODD.**

L'Association et ses représentants se rendront ainsi, dans 10 collectivités, réparties en France afin d'aborder et de mettre en avant leurs initiatives, sur des thèmes spécifiques.

Ce sera également l'occasion pour l'association de se présenter et d'expliquer les différents services qu'elle propose aux collectivités territoriales (service accueil/installation, projets territoriaux de développement durable (projet de territoire / agenda 2030, Label Notre Village Terre d'Avenir...)

La première rencontre se déroulera à Sauvagnon sur le thème : « Et si on mangeait bio et local ? », le jeudi 18 octobre 2018 avec la participation et le soutien de la DREAL Nouvelle-Aquitaine.

Plus de 30 personnes ont assisté à cette demi-journée.

## Accueil des participants

Jean-Pierre PEYS

Maire de Sauvagnon

Jeannine LAVIE-HOURCADE

Sécrétaire de l'Association Nationale Notre Village - Maire-Adjointe à Navailles-Angos



« L'Agenda 2030 : le développement durable dans les prochaines années »

Patrice DELBANCUT - Adjoint au chef de la Mission Développement Durable - DREAL Nouvelle Aquitaine

*L'Agenda 2030 constitue le programme international qui porte une vision permettant de transformer notre monde vers un développement durable. A travers les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) qui le constituent, soyons tous acteurs de cette transition.*

### Contexte

Adopté le 25 septembre 2015 par les chefs d'État et de Gouvernement réunis lors du Sommet spécial sur le développement durable, l'Agenda 2030 fixe 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) déclinés en 169 cibles pour répondre aux défis de la mondialisation en se fondant sur les 3 composantes - environnement, social et économie - du développement durable.

### Extraits de l'intervention de Patrice Delbancut

L'Agenda 2030 est la nouvelle feuille de route internationale pour la mise en œuvre du développement durable.

Il est constitué de 17 objectifs thématiques, 169 cibles à atteindre et de 244 indicateurs de suivi.

L'objectif global de l'Agenda 21 reste le même mais sur la route du 21ème siècle on fixe maintenant des objectifs plus précis dans un calendrier plus rapproché 2030.

L'Agenda 21 n'est pas abandonné mais il convient dorénavant de l'orienter en fonction des ODD (Agenda 2030).

La France est déjà en action pour contribuer aux ODD au travers de différentes actions à portée réglementaire, participatives, de soutien aux acteurs locaux, de campagnes d'information et de communication (réseaux sociaux, Newsletter "ODDyssée",...).

La DREAL Nouvelle Aquitaine participe à l'accompagnement des territoires, en lien avec les DDT(M), pour une meilleure appropriation des ODD : actions d'information et de sensibilisation, soutien méthodologique, mise à disposition d'outils,...

Tout le monde a un rôle à jouer : **Tous acteurs, Tous mobilisés !**

Les collectivités doivent mobiliser leur parties prenantes, organiser des échanges et monter des partenariats.

Elles doivent co-construire avec les acteurs du territoire (publics et privés) et favoriser la participation citoyenne.

Enfin, elles doivent prendre en compte les ODD dans leur stratégie territoriale et leurs actions, existantes, en cours d'élaboration ou à venir.

« Tout le monde a un rôle à jouer »

### Echanges

Comment s'engager dans les ODD ?

**M. Delbancut - Adjoint au chef de la Mission Développement Durable - DREAL Nouvelle Aquitaine**

L'élaboration de stratégies territoriales est le moyen de définir un programme d'actions qui contribue à l'atteinte des ODD

**M. Legrand - Maire-Adjoint chargé de patrimoine et du développement durable.**

Existe t-il des aides financières pour les collectivités qui s'engagent dans des projets territoriaux de développement durable ?

**M. Delbancut - Adjoint au chef de la Mission Développement Durable - DREAL Nouvelle Aquitaine**

Il n'y a pas d'aides financière spécifiques pour l'élaboration des projets territoriaux de développement durable du fait d'un budget contraint. En revanche, il convient de noter l'existence de nombreux appels à projets sur des thématiques ciblées pour lesquels il est plus facile de candidater quand l'on a mené une réflexion sur le territoire (projet, stratégie...).

En outre, les financements de droit commun sont de plus en plus orientés vers des territoires ayant de vrais projets de territoire

## **M. Floch - Chargé d'études Agenda 21 au Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques.**

Il y avait des animations territoriales pour les collectivités qui avaient obtenu la reconnaissance ministérielle. Aujourd'hui, même s'il n'y a pas d'appel à projet pour les Agendas 21, une animation territoriale va-t-elle être proposée par la nouvelle Région ?

## **M. Delbancut - Adjoint au chef de la Mission Développement Durable - DREAL Nouvelle Aquitaine**

Il apparaît compliqué d'assurer une animation pour les collectivités sur le plan régional dans une région aussi vaste (12 départements). C'est pourquoi la DREAL travaille en étroite collaboration avec les DDTm qui sont la première porte d'entrée des collectivités sur le territoire

## **Mme Serée - Responsable de l'unité Climat - Energie - Bruit à la DDTm**

Si vous souhaitez avoir une animation départementale, il ne faut pas hésiter à solliciter la DDTm. Les services de l'état sont là pour ça.



## **Retour d'expérience - Navailles-Angos (64)**

**Francis HUNAULT** - Maire de Navailles-Angos

## **La démarche Agenda 21 menée à Navailles-Angos**

Navailles-Angos (1500 habitants) est engagé dans un agenda 21 local depuis 2012.

Première labellisation « Notre Village Terre d'Avenir » en 2013 et une seconde labellisation en 2017.

Tout est parti d'une volonté politique maintenant accompagnée par un Comité de Pilotage dynamique et exigeant.

L'association Notre Village propose un cadre, une méthodologie pour avancer. Si nous n'avions pas eu ces éléments là, nous serions partis à l'aveuglette. Les outils qu'elle propose sont très pragmatiques.

Pour notre Agenda 21, notre réflexion a été basée sur les générations futures.

Concernant les financements des projets territoriaux de développement durable. « J'avais proposé des financements indirects pour les collectivités : bonification de la DETR ou de la DGF », cela n'a pas été retenu.

## **Présentation d'actions issues de l'agenda 21 en lien avec le Manger Bio&Local**

### **Création d'une nouvelle cantine**

Actuellement les repas de la cantine sont livrés par la cuisine de Poms, préparés par un prestataire extérieur, sur la base d'un cahier des charges établi par la commune de Poms. Même si des produits bio et locaux sont introduits, la commune de Navailles-Angos n'a pas la réelle maîtrise sur la provenance des produits.

L'objectif est de préparer les repas sur place par un cuisinier, sur la base de produits achetés localement avec une part de bio, d'où la nécessité de construire une cuisine adaptée d'ici 2020.

Le cuisinier pourrai être en sous-traitance.

### **Création d'un marché de producteur**

Des produits frais sont vendus dans un local mis à la disposition de la commune. Des producteurs locaux y sont accueillis (producteurs situés dans un rayon de 50km). Les commandes sont passées via un site internet.



## **Retour d'expérience - Sauvagnon (64)**

**Pierre LEGRAND** - Maire-Adjoint de Sauvagnon chargé du patrimoine et du développement durable, **Thomas LENOIR** - Conseiller Municipal, **Karine LAPLACE-NOBLE** - Maire-Adjointe chargée de affaires scolaires.

## **La démarche Agenda 21 menée à Navailles-Angos**

La commune s'est engagée dans la démarche Agenda 21 avec l'Association Notre village, le 25 mars 2016.

L'agenda 21 donne un cadre. Il permet aux habitants d'être acteur. Le comité de pilotage compte une cinquantaine de personnes dont 40 actives.

## Présentation d'actions issues de l'agenda 21 en lien avec le Manger Bio&Local

### Création d'une halle paysanne

La halle paysanne est un lieu de vente de produits issus des circuits-courts et de produits bios mais aussi un lieu de rencontre, d'échange. Diverses animations y sont proposées.

C'est un magasin et un concept de réseau rural.

L'association : les Amis du Loc'Halle 21 proposent plusieurs ateliers : Aaeliers de CHOIX de produits, ateliers JEF (JE Fais moi-même), ateliers découvertes alimentaires, ateliers bien-être/Santé, Auto-ateliers mais aussi des rencontres et conférences.

### Opération Manger bio&local à la cantine

En septembre 2016 : le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques et l'Association des Maires et Présidents de Communautés des Pyrénées-Atlantiques signent une convention afin de développer l'approvisionnement en produits bios et locaux dans les sites de restauration collective des écoles publiques du 1er degré disposant de cuisines autogérées.

Sauvagnon s'est portée candidate.

310 repas sont servis par jour à la cantine, préparés sur place par un cuisinier et une aide.

1<sup>er</sup> bilan chiffré en mai 2018 :

1% Bio

22% de local

18% de produits frais

Difficulté : approvisionnement en produits bios.

**Manger Bio&Local,  
Labels et Terroir**



**Anne-Line PLANTEFEVE** - Chargée d'études et de projets au Manger Bio&Local au Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques

**Inbar ZINCK** - chargée de mission à l'Association des Maires des Pyrénées-Atlantiques

Dans les années 2000, les élus ont été interpellés par les agriculteurs et la chambre d'agriculture lors de la crise agricole pour savoir comment les collectivités pouvaient devenir un levier pour les producteurs.

En 2010 les élus ont décidé d'accompagner les services de restauration collective sous la compétence départementale pour atteindre les objectifs du Grenelle de l'Environnement : 20% de produits bios et 20% de produits labellisés locaux et en circuits-courts.

En septembre 2016 : le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques et l'Association des Maires et Présidents de Communautés des Pyrénées-Atlantiques signent une convention pour transférer la démarche aux écoles dans le cadre d'une démarche de synergie territoriale autour des collègues.



**La démarche Agenda 21  
« Notre Village Terre  
d'Avenir »**

**Céline ROBERT** - Cheffe de projet Agenda 21  
- Association Nationale Notre Village

*Depuis 2006, l'Association Nationale Notre Village participe en lien avec le Ministère chargé du développement durable à l'élaboration des Agendas 21 locaux (programme d'actions en faveur du développement durable)... Elle accompagne les communes, les communes nouvelles et les intercommunalités dans cette démarche.*

L'association NOTRE VILLAGE (créée en 1992) s'implique depuis près de 20 ans dans le développement durable grâce à ses actions:

- Le service accueil installation (création en 1994) : maintien du tissu économique et de la cohésion sociale
- La déclaration des droits et des devoirs des Villages de France (adoption en 2000) : « chaque village est un lieu de vie à épargner pour les générations futures... »
- Le service « Agenda 21 local » (création en 2004) : mise en valeur du Développement Durable au sein des collectivités

- Le service « Projet de Territoire » (création en 2016) : vision et projets prospectifs sur le long terme pour les collectivités.

L'Agenda 21 est un programme d'actions pour le XXI<sup>e</sup> siècle définissant les objectifs et les moyens de mise en œuvre du développement durable à l'échelle du territoire concerné.

**C'est un outil de mise en œuvre des ODD. Les 17 objectifs se retrouvent dans les 5 finalités autour desquelles sont constitués les Agendas 21.**

Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère



Finalité 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources



Finalité 3 : Épanouissement de tous les êtres humains



Finalité 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations



Finalité 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables



**« L'Agenda 21 est un outil de mise en œuvre des ODD »**

**Méthode de mise en place d'un Agenda 21 proposée par l'Association Nationale Notre Village :**

- Audit complet de la collectivité suivi d'une visite de terrain
- Synthèse de diagnostic réalisée par l'association
- Mise en place d'un comité de pilotage lors de la 1<sup>ère</sup> réunion publique (élus, habitants, associations...) afin d'organiser des groupes de travail et d'élaborer un programme d'actions validé par le conseil municipal
- Elaboration de l'Agenda 21 local (Charte Notre Village Terre d'Avenir) (diagnostic et fiches actions)
- Présentation de la Charte Notre Village Terre d'Avenir devant le comité national de Labellisation et d'Évaluation (Administrateurs, Partenaires, Administrations)
- Obtention du label (pour 3 ans)

- Évaluation de la collectivité tous les 3 ans afin de conserver ou non le label (grilles d'évaluation et d'indicateurs)

**« Le diagnostic réalisé par l'Association Nationale Notre Village nous a permis d'avoir un état des lieux objectif et très précis de notre territoire ».**

- validation du projet de territoire par le Conseil Municipal

### **Intérêts de la démarche pour les collectivités :**

- Permettre aux communes d'élaborer des projets en commun
- Avoir une ligne directrice pour les années à venir (à court, moyen et long terme),
- Construire des projets adaptés aux besoins des territoires,
- Permettre aux élus du territoire, aux acteurs économiques et institutionnels et aux habitants de travailler ensemble sur un projet commun,
- Permettre de valoriser la collectivité et les projets politiques en cours et à venir

### **Le label « Notre Village Terre d'Avenir »**

- Reconnaissance de la qualité de vie de la collectivité et de son engagement en faveur du développement durable
- L'acquisition du label se matérialise par un panneau (ou totem) apposé aux entrées du territoire



### **Intérêts de la démarche pour les collectivités**

- Être acteur de son propre développement tout en donnant un cadre aux actions à réaliser (actions concrètes et adaptées)
- Permettre une participation et une implication citoyenne
- Valoriser le territoire : vitrine en terme d'exemplarité
- S'inscrire dans un réseau d'acteurs
- Bénéficier d'une démarche et d'outils adaptés aux collectivités.

Le projet de territoire est un document prospectif qui permet de définir des axes de développement à partir de problématiques territoriales.

### **Méthode de mise en place d'un projet de territoire proposée par l'Association Nationale Notre Village**

- création d'un comité de pilotage
- visite du territoire
- entretiens avec les acteurs du territoire
- rédaction d'un diagnostic territorial
- définition des enjeux
- définition des scénarios et des orientations avec le comité de pilotage
- réunions de concertation
- proposition d'un plan d'action

### **Association Nationale Notre Village**

Le Clos Joli  
19500 Meyssac  
Tél : 05.55.84.08.70  
info@notrevillage.asso.fr -  
[www.notrevillage.asso.fr](http://www.notrevillage.asso.fr)